

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P.1044 KIGALI.

KIGALI, le 20 NOV. 1986

N° 4567/15.11

A traiter par .....
Date entrée : 20-11-86
N° Classement 22467/15.11

Monsieur le Ministre des Transports  
et des Communications  
KIGALI.

OBJET : Réquisition des véhicules  
officiels.

U  
DPR

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à votre lettre n° 12.07.01/Gest.07.  
1162/5184 du 17 novembre 1986 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de  
vous donner la situation des véhicules que vous demandez :

- A 4041 et A 3298 sont au garage ONATRACOM
- A 3939 conduit une délégation canadienne en visite dans notre pays
- A 3178 est à la disposition de l'Equipe Nationale en entraînement à NYABISINDU
- A 4989 est en mauvais état mais vous pouvez en disposer
- A 5432 est utilisée par le Ministre en remplacement de celle ministérielle qui est au garage
- A 5966 et A 5956 seront les seuls disponibles.

Je compte sur votre bonne compréhension.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

LE COL BEM  
*[Signature]*

Copie pour information à :

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI.





Monsieur le Ministre des Transports  
et des Communications  
KIGALI

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre n°12.07.01/  
GEST.07.1602/5532 du 29 décembre 1985 relative au rapport sur l'utili-  
sation abusive des véhicules de l'Etat, j'ai l'honneur de vous commu-  
niquer les observations ci-après :

J'apprécie le travail accompli par  
agents de contrôle, surtout qu'ils aident beaucoup mes services dans  
la lutte contre l'utilisation abusive des véhicules de l'Etat même  
pendant les heures de services sans mission autorisée.

Pour le rapport transmis par votre  
lettre rappelée plus haut, j'ai vérifié les carnets de bord des véhi-  
cules pris en défaut. Lesdits véhicules étaient autorisés à circuler  
au moment où ils ont été contrôlés par vos agents.

*La raison*

Sans douter de l'abus de certains chau-  
feurs qui peuvent en profiter pour leurs affaires personnelles, je sou-  
haiterais que les rapports de vos services, pour être exploitables,  
soient transmis dans un délai ne dépassant pas un mois. Car vous com-  
prendrez vous-même qu'un rapport établi en juin et transmis le 29 dé-  
cembre est difficilement vérifiable 6 mois après le constat des faits.

Je compte sur votre habituelle compré-  
hension et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma  
franche collaboration.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Secrétaire Général  
du Service Central des Renseignements  
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

